

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Chabot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité


QUE:

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 363-2022 sur la qualité de vie et abrogeant le règlement no 289-2016 et ses amendements.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de mai deux mille vingt deux (2022).


Louise Chabot,
Directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

